

FPI continuera aussi d'appliquer sa politique de partage des bénéfices avec ses employés. En 1986, elle a versé à ses employés 10 p. 100 de ses gains avant les impôts en paiements directs et autres avantages.

Pour éviter la concentration des actions, aucun particulier ou entreprise ne pourra détenir plus de 15 p. 100 des actions de FPI. Le projet de privatisation garantit que la majorité des membres du conseil d'administration seront des Terre-Neuviens et que FPI continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'expansion de l'économie de Terre-Neuve.

On prévoit que FPI sera entièrement privatisée au début de 1987, si, bien sûr, les conditions du marché le permettent. On ne sait pas encore exactement combien l'émission d'actions rapportera, mais le gouvernement compte recouvrer une bonne partie de son investissement et la société renforcera par là même occasion sa propre situation financière.

[Français]

Monsieur le Président, je suis particulièrement fier d'annoncer cette initiative qui porte à 10 le nombre de privatisations lancées par ce gouvernement depuis 1984. Cette vente réaffirme fermement les engagements pris par ce gouvernement d'assurer le renouveau économique et une meilleure gestion.

La vente de FPI démontre que le programme de privatisation est bien lancé. Le programme offre de nouvelles possibilités économiques aux Canadiens et il est réalisé en tenant compte des besoins et des entrées de toutes les parties intéressées.

• (1230)

[Traduction]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé à tout le monde dans le secteur de la pêche qu'il avait pris des mesures pour protéger les stocks de poisson et ne pas déplaire aux puissances étrangères qui pêchent en haute mer. La société dont nous parlons aujourd'hui pêche surtout en haute mer. Dans une des régions où la société pêchait cette année, le gouvernement a interdit les navires canadiens pour ne pas dépeupler une partie des Grands Bancs de Terre-Neuve. Aujourd'hui, l'extrémité sud des Grands Bancs est exploitée par des bateaux de pêche américains, français, coréens, espagnols et portugais, mais si les Canadiens allaient dans cette zone ils seraient arrêtés. Je parle de l'extrémité sud des Grands Bancs de Terre-Neuve.

Selon le ministre, les Américains peuvent aller dans cette zone parce qu'ils ne sont pas membres de l'OPAN. Ce à quoi nous répondons: «Oui, mais les autres pays en sont membres, eux». Le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) répond: «Oui, mais selon une règle de l'OPAN, si un état membre n'est pas d'accord, dans ce cas c'est le Marché commun, il peut néanmoins pêcher dans la zone».

Donc, premièrement, nous devons nous souvenir que nous avons, près de notre limite de zone économique et près de nos usines de transformation, une zone très poissonneuse, l'extrémité sud des Grands Bancs, où les Canadiens n'ont pas le droit de pêcher sous peine de poursuites.

Déclarations de ministres

Deuxièmement, l'accord Canada-France, dont tout le monde a maintenant entendu parler, autorise neuf chalutiers-usines de la flotte métropolitaine française à pêcher là où sont les usines canadiennes, au large de Terre-Neuve.

Nous disons donc que c'est un très bon moment pour vendre au public des actions de FPI, parce que l'an prochain nous ne pourrions peut-être pas en vendre une seule. Les actions les plus intéressantes actuellement à la bourse, dans le domaine des pêches, sont celles de la National Sea Products. Je reconnais que c'est en partie parce que le gouvernement a cédé aux instances de son président, M. Cummings, qui lui a demandé un permis d'exploitation d'un chalutier-usine frigorifique. Ce succès est donc dû au fait que le gouvernement a accédé à la demande de cette compagnie en dépit des vœux du gouvernement terre-neuvien.

Somme toute, le gouvernement actuel enlève le poisson aux compagnies canadiennes. La pêche côtière et hauturière n'a aucun avenir tant qu'il détiendra le pouvoir, et voilà maintenant qu'il vend ce secteur aux enchères publiques. Il fera une belle vente évidemment. Je suis persuadé que cette compagnie, détenue en partie par des intérêts privés, va profiter des permis d'exploitation des trois chalutiers-usines frigorifiques pour réduire ses effectifs dans ses usines sur la côte. Elle a refusé ces permis jusqu'ici.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je rappelle d'emblée que le gouvernement a déjà privatisé 10 sociétés d'État quoi qu'en dise la ministre. C'est dire que la propriété publique fédérale a diminué au Canada depuis que ce gouvernement dirige le pays. Mais je tiens à rappeler publiquement qu'en termes de valeur, la propriété publique fédérale est la plus importante de notre histoire actuellement. Sa valeur est beaucoup plus élevée qu'au 4 septembre 1984. J'en parle pour rétablir les faits publiquement afin que l'annonce d'aujourd'hui ne soit pas à l'origine d'un autre mythe.

Mme McDougall: C'est de la bonne gestion.

M. Riis: La ministre d'État à la Privatisation (M^{me} McDougall) prétend que c'est de la bonne gestion. On n'a certes pas manqué d'en faire état dans cette annonce. Lorsqu'elle était privée, cette société était déficitaire et marchait mal. Elle a été créée au départ parce que sept compagnies privées avaient fait faillite. Le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Canada ont créé, avec l'aide de la Banque de Nouvelle-Écosse, une société d'État qui a remarquablement bien réussi. En 1984, elle a perdu 35 millions de dollars après avoir acquis sept sociétés dont la situation était catastrophique. En 1985, après avoir modifié profondément sa gestion, ses rapports avec ses 8 000 employés ainsi que les activités de ses 18 usines de transformation, elle a réduit son déficit à 20 millions de dollars. Ainsi que la ministre l'a signalé, la société a réalisé en 1986 un bénéfice supérieur à 46 millions de dollars. Voilà une réussite élogieuse pour le secteur public, quand il obtient la collaboration d'employés productifs.